

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, MONGEON, PIERSON, BERNARD, LEFEBVRE, BERMOND, ORAND, PEYRICHOU, GARCIA, CARMEL, TISSEYRE, REBOUL, PARRON.

Absent(s) : MM.

Pouvoir(s) : MM.

M. LEFEBVRE a été nommé secrétaire.

Début de la séance : 18h00

Délibérations

N° 2014-30 Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BONNIOT Emile, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. LEFEBVRE Yannick.

Premier tour de scrutin.

Le président après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du C.G.C.T., a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : 0

Reste : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme CARMEL Ginette 5 (cinq) voix ;
- M. MATHERON Alain 10 (dix) voix.

M. MATHERON Alain, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

M. MATHERON Alain a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2014-31 Création des postes d'adjoints

M. le Maire, après avoir donné lecture des articles L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, à la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 4 contre, 0 abstention :

- décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints.

N° 2014-32 Election des adjoints au Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1 ;

- Vu la délibération du conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute n° 2014-31 du 30 mars 2014 relative à la création des postes d'adjoints.

M. le Maire, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

✓ **Élection du Premier adjoint :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. GAILLARD Yves : 11 (onze) voix.

M. GAILLARD Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

✓ **Élection du Deuxième adjoint :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. BONNIOT Emile : 12 (douze) voix.

M. BONNIOT Emile ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

✓ **Élection du Troisième adjoint :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. MONGEON Charles : 12 (douze) voix.

M. MONGEON Charles ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

✓ **Élection du Quatrième adjoint :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 6
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme PIERSON Corinne : 9 (neuf) voix.

Mme PIERSON Corinne ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Divers

Fin de la séance : 18h45